

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 114-09/26

Le 18 SEP. 2026

**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA
CIRCULATION RUE DE GWENEZHAN LE 20
SEPTEMBRE 2026, DE 9H A 19H**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation rue de
Gwénézhan afin de permettre la tenue d'un vide-maisons,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La circulation sera limitée à 30 km/h rue de Gwénézhan, le 20 septembre 2026, de 9h à 18h.

ARTICLE 2 : Le demandeur est chargé de la matérialisation du présent arrêté, sous contrôle des services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de centre des Sapeurs-Pompiers de Bégard
- Le demandeur.

Gildas HERVÉ

